



LA PLAINE DES PALMISTES

**Affaire n° 14-050418: Création d'une voie de desserte au 2ième Village sur le secteur de la Butte / Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)-Programmation 2018**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **29 mars 2018** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **19**

**Absent (s) : 08**

**Procuration (s) : 02**

**Total des votes : 19**

**Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE

Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN  
DATE DU CINQ AVRIL

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-huit le **CINQ AVRIL** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

**PRÉSENTS :** Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint - Laurence FELICIDALI 2<sup>ème</sup> adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>ème</sup> adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>ème</sup> adjointe - Micheline ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe - Yves PLANTE 6<sup>ème</sup> adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup> adjointe - Jean Benoit ROBERT 8<sup>ème</sup> adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

**ABSENT(S) :** Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Aliette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale.

**PROCURATION(S) :** Ghislaine DORO conseillère municipale à Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup> adjointe - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal.

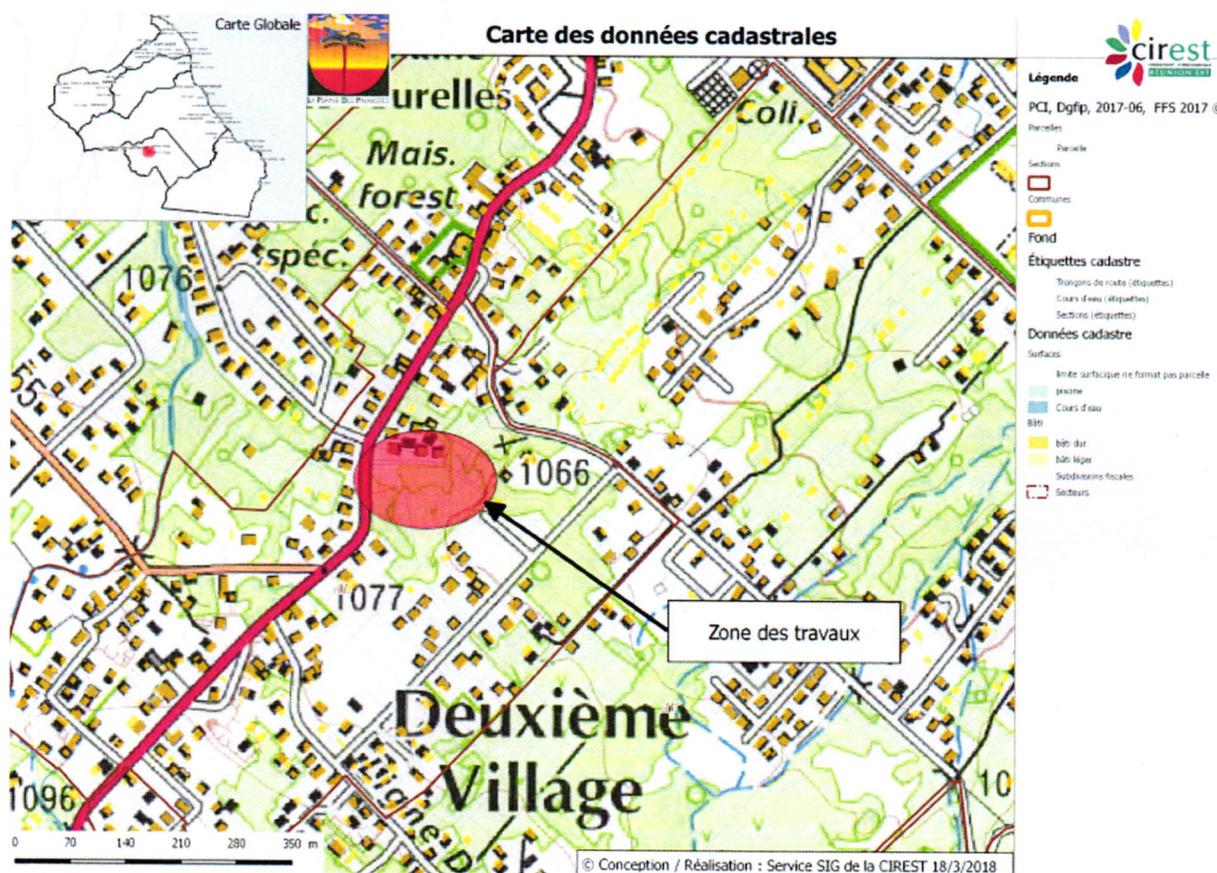
Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20180405-DCM14-050418-  
DE  
Date de télétransmission : 11/04/2018  
Date de réception préfecture : 11/04/2018

**Affaire n°14-050418**  
**Création d'une voie de desserte au 2ième Village sur le secteur de la**  
**Butte /Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)-**  
**Programmation 2018**

-----

Dans le cadre de la structuration du deuxième village, il est nécessaire d'amorcer la jonction de la Route Nationale 3 avec la rue Théo MARIANNE. Dans un premier temps, il s'agit de réaliser une partie de la voie, sur des emprises foncières maîtrisées par la Commune, afin de sécuriser les entrées et sorties générées par les propriétaires riverains d'une part et le futur centre commercial d'autre part.

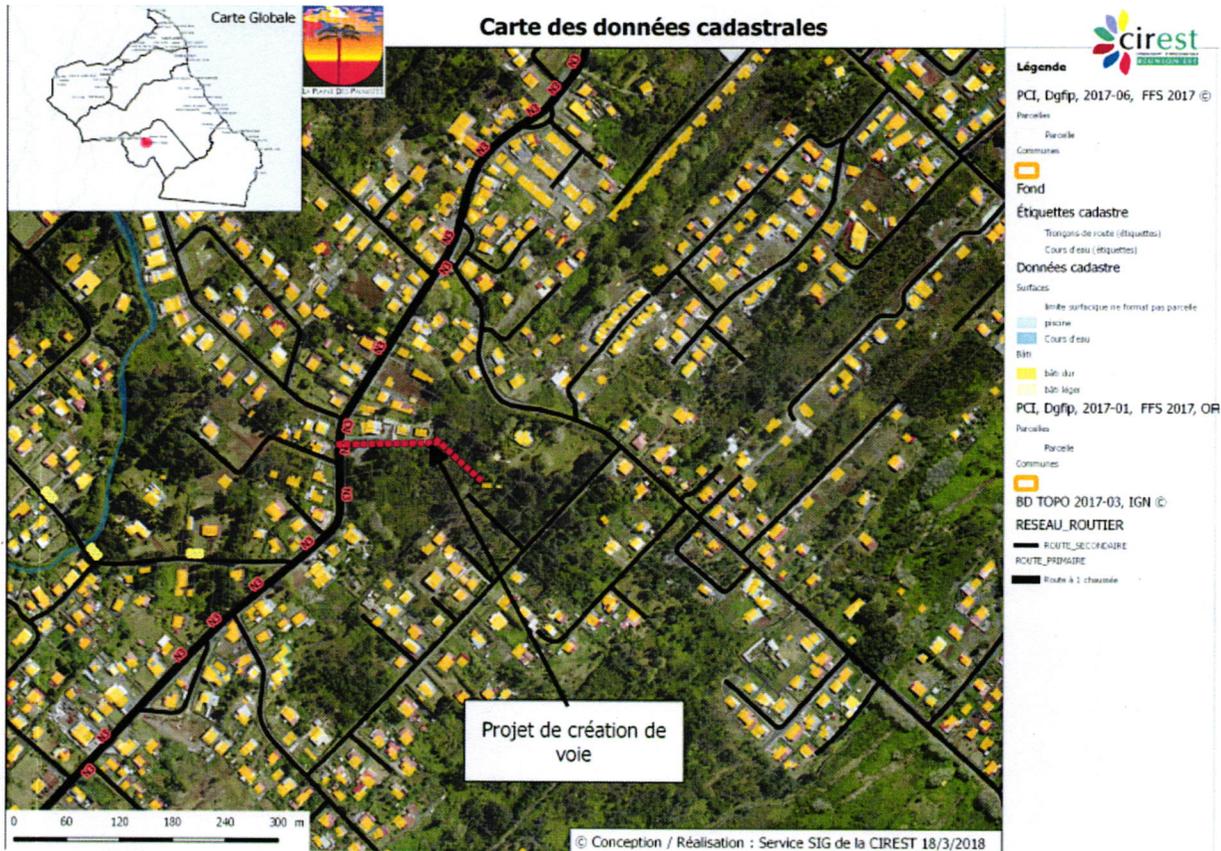
Pour mémoire, il est rappelé qu'une étude de faisabilité avait été faite en 2015. Suite à cette étude, des négociations foncières ont eu lieu avec les différents propriétaires et concessionnaires concernés. Il en est ressorti que le carrefour serait maintenu en l'état (avec un effet baïonnette) pour l'instant et qu'il serait ensuite complété ou amélioré en fonction de l'évolution du trafic constaté.



*Plan de situation*

Les études de conception sont faites en régie et se trouvent au stade PRO. Le coût des aménagements projetés est évalué à 187 292.75 € HT. Ainsi, il est proposé de les faire financer par la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux dans le cadre de l'appel à projet 2018 de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20180405-DCM14-050418-  
DE  
Date de télétransmission : 11/04/2018  
Date de réception préfecture : 11/04/2018



Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Financier	Taux	Montant
Etat - DETR	60 %	112 375.65 €
Commune	40 %	74 917.10 €
<b>Total HT</b>		<b>187 292.75 €</b>
TVA	8,50 %	15 919.88 €
<b>TOTAL TTC</b>		<b>203 212.63 €</b>

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à **LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**, 2 élus absents au moment du vote (Le Maire – HOAREAU René conseiller municipal) :

- **AUTORISE** le maire à solliciter le financement de la DETR 2018,
- **APPROUVE** le plan de financement,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence son Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE



Maire Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture  
 974 24904080180405-DCM14-050418-DE  
 Date de télétransmission : 11/04/2018  
 Date de réception préfecture : 11/04/2018